MAIRIE DE COURQUETAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

PRÉSENTS : Madame LUCZAK Daisy - M. BOCQUILLON Gilles - M. METIVIER Jean-Michel – M. MURON Pierre - Madame JACQUET Angélique – M. SOLERA Pascal - Madame FOURNIER Annick - M. OMNES Jean-Claude
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de L'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
ABSENTS REPRESENTES : M. MURON Pierre (Pouvoir à Mme LUCZAK)

-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix POUR,

1. **APPROUVE** l'ordre du jour.

2. **ADOPTE** le procès-verbal de la précédente réunion du 25 juin 2020.

3. **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents l'avenant N°3 à la Convention constitutive du groupement de commandes de la CCBRC.

4. **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents l'acompte au titre de la participation de la commune au Budget 2020 du SIVS de Verneuil l'Etang.

5. **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le dépôt d'un dossier de demande de subvention au Conseil Régional pour le remplacement du tableau numérique de l'école élémentaire.

6. **REFUSE** à l'unanimité des membres présents le projet d'achat de tablettes numériques pour l'école élémentaire.

7. **DESIGNE** à l'unanimité des membres présents M. Gilles BOCQUILLON comme représentant de la commune au groupement d'Intérêt Public ID77.

8. **REFUSE** d'allouer une subvention à l'association sportive « Sportland ».

9. **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre d'une DETR pour la création d'une défense Incendie pour les équipements publics de la commune.

10. **VALIDE** la participation financière de la commune au budget 2020 du SECOC.

Le Maire,

MAIRIE DE COURQUETAINE SEINE ET MARNE

Daisy LUCZAK